

**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION
DU CONSEIL DES MAIRES DU
MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2007
À 19 HEURES 30
À LA SALLE DU CONSEIL DES MAIRES
DE LA MRC DE L'AMIANTE
3830, BOULEVARD FRONTENAC, THETFORD MINES**

SONT PRÉSENTS :

M.	Marquis Bédard	Kinnear's Mills
M.	Luc Berthold	Thetford Mines
M.	Jean Binette	Beaulac-Garthby
M.	Rosaire Blais	Saint-Pierre-de-Broughton
M.	Philippe Chabot	Saint-Jacques-de-Leeds
M.	Gilles Deshaies	Sainte-Praxède
M.	Réjean Fortier	Saint-Fortunat
M.	André Gosselin	Disraeli Paroisse
M.	Gérald Grenier	Sainte-Clotilde-de-Beauce
M.	Paul Grenier	East Broughton
M.	Ghislain Hamel	Saint-Jean-de-Brébeuf
M.	Yvon Jolicoeur	Disraeli Ville
M.	Steven Laprise	Saint-Jacques-le-Majeur
M.	Jacques Laprise	Saint-Julien
M.	Pierre Quirion	Adstock
M.	Guy Roy	Sacré-Cœur-de-Jésus
M.	Yves Samson	Saint-Joseph-de-Coleraine
Mme	Solanges Thibodeau	Saint-Adrien-d'Irlande
M.	Bruno Vézina	Irlande

La séance est ouverte sous la présidence de la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Mme Hélène Faucher.

Monsieur Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à la réunion.

1. PENSÉE ET MOT DE BIENVENUE

La session est ouverte à 19 h 30 et la pensée qui suit est lue par la préfet et mairesse de la municipalité d'Adstock, Madame Hélène Faucher, qui adresse par la suite ses mots de bienvenue aux maires présents :

*« Trois idéaux ont éclairé ma vie et m'ont souvent redonné le courage
d'affronter la vie avec optimisme : la bonté, la beauté et la vérité. »*

(Albert Einstein, 1879-1955)

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-2007-09-4984

Il est proposé par Monsieur Jean Binette et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance précédente
 - 3.1. Lecture et adoption du procès-verbal du 8 août 2007
 - 3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 8 août 2007
 - 3.2.1. Suivi des réunions du Conseil des maires
 - 3.2.2. Algues bleues
4. Période de questions
5. Rapport des comités (remise de documents)
 - 5.1. Comité consultatif du Plan de gestion des matières résiduelles
 - 5.2. Comité administratif du 4 septembre 2007
6. Correspondance
 - 6.1. Ministre des Affaires municipales et des Régions
 - 6.2. Unité régionale de Loisir et de Sport de la Chaudière-Appalaches
 - 6.3. Ministère de la Sécurité publique
 - 6.4. Résumé de la correspondance reçue
7. Demande de rencontre
8. Gestion financière et administrative
 - 8.1. Comptes payés
 - 8.2. Comptes à payer
 - 8.3. Gestion des approvisionnement – Rendez-vous SAM 2007
 - 8.4. Règlement de contrôle et de suivi budgétaire
 - 8.5. Dépôt de rôles d'évaluation
 - 8.6. Report de la date du dépôt de rôles d'évaluation
9. Aménagement du territoire
 - 9.1. Certificats de conformité
 - 9.1.1. Ville de Thetford Mines – Règlement n° 233, amendement au règlement de zonage n° 148 dans le but de permettre l'usage « Terrasse » à l'intérieur de la zone 2541 C
 - 9.1.2. Ville de Thetford Mines – Règlement n° 234, amendement au règlement de zonage n° 148 dans le but de modifier des spécifications des enseignes temporaires
 - 9.1.3. Ville de Disraeli – Règlement n° 495, amendement au règlement de zonage n° 456 dans le but de modifier la marge de recul avant et les marges de recul latérales applicables au secteur de zone CONS 3
 - 9.1.4. Municipalité d'East-Broughton – Règlement n° 2007-114, amendement au règlement de zonage n° 97-027 afin d'agrandir le secteur de zone MC 10 et d'ajouter la classe d'usage h2 dans la liste des usages autorisés dans la zone ME
 - 9.1.5. Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus – Règlement n° 2007-09-212, amendement au règlement de zonage n° 90-07-156 en ce qui concerne les normes relatives à l'implantation des éoliennes
 - 9.2. Règlement numéro 99 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 75 afin d'agrandir l'affectation de villégiature de la municipalité de Sainte-Praxède
 - 9.2.1. Projet de règlement et du document des modifications
 - 9.2.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis
 - 9.2.3. Assemblée publique de consultation
 - 9.2.4. Formation de la commission en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
 - 9.2.5. Avis de motion
 - 9.2.6. Demande d'avis au ministre des Affaires municipale et des Régions

- 9.3. Projet de règlement de contrôle intérimaire concernant l'encadrement des usages autorisés dans l'affectation agroforestière
- 9.4. Énergie éolienne – Projet de règlement de contrôle intérimaire
- 9.5. CPTAQ – Opportunité de l'article 59 (demandes à portée collective)
- 10. Gestion des matières résiduelles
 - 10.1. Régie des matières résiduelles des mines et des lacs
- 11. Pacte rural 2002-2007
 - 11.1. Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur
 - 11.2. Comptabilité
- 12. Pacte rural 2007-2014
 - 12.1. Deuxième agent rural
 - 12.2. Projet de laboratoire rural
- 13. Ville mono-industrielle – Programme d'aide financière
- 14. Demande de commandite
 - 14.1. Société de développement économique de la région de Thetford
 - 14.2. TVCOGÉCO
- 15. Tourisme-Amiante
- 16. Capitale culturelle du Canada
- 17. Sécurité incendie
 - 17.1. Offre d'élaboration d'une réglementation régionale uniformisée
 - 17.2. Système d'alarme de la MRC – Travaux de raccordement requis
 - 17.3. Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie
 - 17.4. Colloque régional sur les mesures d'urgence 2007
- 18. Demandes d'appui
 - 18.1. MRC de la Nouvelle-Beauce – Indemnisation des travaux dans les cours d'eau à la suite d'un sinistre
 - 18.2. MRC de Montmagny – Poste autoroutier de la Sûreté du Québec
 - 18.3. Syndicat de la fonction publique de Québec – Privatisation du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)
- 19. Proposition de projet-pilote
 - 19.1. Écosphère SPACE
 - 19.2. Symbiose Technologies
- 20. Divers
 - 20.1. Orthophotographies géoréférencées
 - 20.2. SDE de la Région de Thetford
 - 20.3. Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie
 - 20.4. Intégration communautaire des immigrants (ICI)
 - 20.5. Visite d'une délégation française du Poitou-Charentes
 - 20.6. Visite de la Gouverneure générale du Canada
 - 20.7. Compagnie du chemin de fer du Québec Central (CCFQC)
- 21. Prochaine rencontre
- 22. Levée de la séance

Adopté

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 8 août 2007

CM-2007-09-4985

Il est proposé par Monsieur Paul Grenier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du mercredi 8 août 2007.

Adopté

3.2. Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 8 août 2007

3.2.1. Suivi des réunions du Conseil des maires

Le résumé des séances du Conseil des maires sera diffusé sur la base du modèle déposé. Une copie en sera acheminé électroniquement à chacune des municipalités de la MRC de même qu'à tout élu et à tout fonctionnaire municipaux qui en feront la demande.

3.2.2. Algues bleues

La MRC poursuit sa recherche d'informations. Une première séance de travail conjointe MRC – Ville de Thetford Mines devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée relativement au projet de Règlement de contrôle intérimaire concernant l'encadrement des usages autorisés dans l'affectation agroforestière, inscrit au point 9.3. Il s'agit d'un dossier à l'état d'analyse administrative préliminaire, pour commentaires des municipalités locales. Ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil pour suivi.

5. RAPPORT DES COMITÉS (dépôt de documents)

5.1. Comité consultatif du Plan de gestion des matières résiduelles

Copie du procès-verbal de la quatrième réunion du Comité, tenue le mardi 26 juin 2007, est déposée.

5.2. Comité administratif

Copie du projet de procès-verbal de la réunion du Comité administratif tenue le mardi 4 septembre 2007 est déposée.

6. CORRESPONDANCE

6.1. Ministre des Affaires municipales et des Régions

Confirmation de la majoration de la subvention annuelle de 70 000 \$ à 260 000 \$ par année pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009, pour le programme RénoVillage et majoration des subventions maximales par demande (jusqu'à 10 000 \$). Majoration des subventions de 3 250 \$ à 5 000 \$ pour le programme PRU. Dépôt de l'historique des demandes déposées et des demandes acceptées depuis l'exercice 2002-2003 et des modalités d'application en vigueur à la MRC.

MAJORATION DE LA VALEUR MAXIMALE DES BÂTIMENTS ADMISSIBLES

CM-2007-09-4986

Considérant que la ministre des Affaires municipales et des Régions, dans une correspondance datée du 16 août 2007, informait la MRC qu'une enveloppe annuelle de 260 000 \$ lui était octroyée pour les deux

(2) prochaines années dans le cadre de la mesure du Programme d'aide à la rénovation en milieu rural (RénoVillage);

Considérant que, dans cette correspondance, la ministre informait également la MRC à l'effet que la valeur maximale des résidences admissibles au programme RénoVillage peut atteindre 75 000 \$;

Considérant que la valeur maximale des résidences admissibles au *Programme de réparation d'urgence* (PRU) peut atteindre 75 000 \$;

Considérant que la MRC de L'Amiante doit fixer la valeur maximale des résidences admissibles pour les programmes RénoVillage et PRU sur son territoire;

Il est proposé par Monsieur Paul Grenier et résolu unanimement de fixer la valeur maximale des résidences admissibles pour les programmes de rénovation domiciliaire RénoVillage et PRU à un montant équivalent à la valeur maximale autorisée par la Société d'habitation du Québec.

Adopté

6.2. Unité régionale de Loisir et de Sport de la Chaudière-Appalaches

L'URLS avise la MRC de la possibilité d'établir un poste de coordonnateur en loisir par MRC. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches.

6.3. Ministère de la Sécurité publique

L'édition 2007 de la Semaine de la prévention de la criminalité aura lieu du 4 au 10 novembre prochain, sous le thème « Je choisis un bon gang ».

6.4. Résumé de la correspondance reçue

Un tableau synthèse de la correspondance reçue pour la période du lundi 6 au vendredi 3 août est déposé.

7. DEMANDE DE RENCONTRE

Le Conseil des maires recevra les représentants de la Société de développement économique de la région de Thetford en pré-séance du Conseil du mercredi 10 octobre prochain.

8. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1. Comptes payés

Il est proposé par M. Jacques Laprise et résolu unanimement d'entériner le paiement, pour la période du 1^{er} au 31 août 2007, des comptes suivants, pour un montant total de 620 294,05 \$, et correspondant aux chèques numéros 5590 à 5621 inclusivement, pour un montant de 590 483,91 \$, huit (8) paiements automatiques, pour un montant de

CM-2007-09-4987

5 644,05 \$, et quatre (4) prélèvements pour les salaires, pour un montant de 24 166,09 \$.

Adopté

8.2. États budgétaires comparatifs au 31 juillet 2007

CM-2007-09-4988

Il est proposé par monsieur Marquis Bédard et résolu unanimement d'entériner le paiement des comptes à payer suivants, pour un montant total de 12 059,90 \$, à savoir :

- ⇒ Agence régionale de mise en valeur des forêts privées..... 25,00 \$
- ⇒ Coop. Mont Adstock..... 10 000,00 \$
- ⇒ CRÉ Chaudière-Appalaches..... 2 034,90 \$..... 12 059,90 \$

Adopté

8.3. Gestion des approvisionnement – Rendez-vous SAM

CM-2007-09-4989

Il est proposé par Monsieur Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer à la journée d'information sur les acquisitions organisée par la FQM dans le cadre de son Service d'achat pour les municipalités (SAM), le jeudi 18 octobre prochain, à Drummondville et à lui rembourser ses frais de déplacement selon les procédures en vigueur à la MRC.

Adopté

8.4. Règlement de contrôle et de suivi budgétaire

Copie du modèle de règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire proposé par le ministère des Affaires municipales et des Régions, pour les organismes relevant du Code municipal du Québec, est déposée pour consultation. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance du Comité.

8.5. Dépôt des rôles d'évaluation

CM-2007-09-4990

Il est proposé par Monsieur Luc Berthold et résolu unanimement d'entériner le dépôt du rôle triennal 2008-2009-2010 pour les municipalités de Saint-Jacques-de-Leeds, Kinnear's Mills, Saint-Adrien-d'Irlande et Saint-Jean-de-Brébeuf.

Adopté

8.6. Report de la date du dépôt de rôles d'évaluation

CM-2007-09-4991

Il est proposé par Monsieur Steven Laprise et résolu unanimement de fixer au 30 octobre 2007 la date limite pour le dépôt du rôle triennal d'évaluation 2008-2009-2010 pour les municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine et Adstock.

Adopté

9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1. Certificats de conformité

9.1.1. Ville de Thetford Mines – Règlement numéro 233

CM-2007-09-4992

Il est proposé par Monsieur Gilles Deshaies et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 233 de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but de permettre l'usage « Terrasse » à l'intérieur de la zone 2541 C.

Adopté

9.1.2. Ville de Thetford Mines – Règlement numéro 234

CM-2007-09-4993

Il est proposé par Monsieur Réjean Fortier et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 234 de la Ville de Thetford Mines amendant le règlement de zonage numéro 148 dans le but de modifier des spécifications des enseignes temporaires.

Adopté

9.1.3. Ville de Disraeli – Règlement numéro 495

CM-2007-09-4994

Il est proposé par Monsieur André Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 495 de la Ville de Disraeli modifiant le règlement de zonage 456 dans le but de modifier la marge de recul avant et les marges de recul latérales applicables au secteur de zone CONS 3.

Adopté

9.1.4. Municipalité d'East Broughton – Règlement numéro 2007-114

CM-2007-09-4995

Il est proposé par Monsieur Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2007-114 de la municipalité d'East Broughton amendant le règlement de zonage numéro 97-027 afin d'agrandir le secteur de zone MC 10 et d'ajouter la classe d'usage h2 dans la liste des usages autorisés dans la zone ME.

Adopté

9.1.5. Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus – Règlement numéro 2007-09-212

CM-2007-09-4996

Il est proposé par Monsieur Marquis Bédard et résolu unanimement d'autoriser l'émission du certificat de conformité pour le règlement numéro 2007-09-212 de la municipalité de

Sacré-Cœur-de-Jésus amendant le règlement de zonage numéro 90-07-156 en ce qui concerne les normes relatives à l'implantation des éoliennes.

Adopté

9.2. a) Projet de règlement numéro 99 modifiant le schéma d'aménagement révisé numéro 75 afin d'agrandir l'affectation de villégiature de la municipalité de Sainte-Praxède

9.2.1. Projet de règlement et du document des modifications

CM-2007-09-4997

Il est proposé par Monsieur Jacques Laprise et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement de modification numéro 99 du schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante.

Il est de plus résolu de recommander au Conseil des maires d'adopter le document suivant qui indique la nature des modifications que la municipalité de Sainte-Praxède devra adopter advenant la modification du schéma :

Municipalité visée : Sainte-Praxède

Documents concernés : **Plan d'urbanisme et règlement de zonage**

Nature des modifications à apporter :

- Modification du plan d'urbanisme

La Municipalité de Sainte-Praxède devra modifier son plan d'urbanisme pour que les limites des affectations agricoles dynamiques et de villégiature correspondent aux limites de ces affectations identifiées au schéma d'aménagement révisé de la MRC suite à l'entrée en vigueur du règlement 99.

- Modification du règlement de zonage

La Municipalité de Sainte-Praxède devra modifier son règlement de zonage pour que les zones et les usages, touchés par le règlement numéro 99, soient en conformité avec les dispositions et les objectifs du schéma d'aménagement révisé.

Adopté

9.2.2. Modification du délai donné aux municipalités pour formuler leur avis

CM-2007-09-4998

Il est proposé par Monsieur Gérald Grenier et résolu unanimement d'établir que le délai accordé aux municipalités pour formuler l'avis prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme soit de 20 jours au lieu de 45.

Adopté

9.2.3. Assemblée publique de consultation

CM-2007-09-4999

Il est proposé par Monsieur Guy Roy et résolu unanimement qu'une assemblée publique de consultation, portant sur la modification du schéma d'aménagement liée au règlement numéro 99, soit tenue à la salle du conseil de la municipalité de Saine-Praxède et de déléguer au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC le pouvoir de fixer la date et l'heure de cette assemblée, conformément aux dispositions de l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté

9.2.4. Formation de la commission formée en vertu de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)

CM-2007-09-5000

Il est proposé par Monsieur Steven Laprise et résolu unanimement de nommer Messieurs Paul Grenier, Jean Binette et Ghislain Hamel pour former, en compagnie de Madame Hélène Faucher, préfet, la commission qui entendra et expliquera aux contribuables la modification du schéma d'aménagement, conformément aux dispositions de l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1).

Adopté

9.2.5. Avis de motion – Règlement numéro 99 modifiant le schéma d'aménagement révisé

CM-2007-09-5001

Il est proposé par Monsieur Marquis Bédard et résolu unanimement de donner un avis de motion à l'effet qu'un règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure, en vue d'amender le schéma d'aménagement révisé, afin de modifier les limites des affectations agricoles dynamiques et de villégiature de la municipalité de Sainte-Praxède.

Adopté

9.2.6. Demande d'avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions

CM-2007-09-5002

Attendu que le Conseil d'une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et des Régions son avis sur une modification de son schéma d'aménagement ;

Il est proposé par Monsieur Jacques Laprise et résolu unanimement de demander à la ministre des Affaires municipales et des Régions son avis relativement au projet de règlement numéro 99 modifiant les limites des affectations agricoles dynamiques et de villégiature de la municipalité de Sainte-Praxède.

Adopté

9.2. b) Projet de règlement de contrôle intérimaire concernant l'encadrement des usages autorisés dans l'affectation agroforestière

La MRC travaille présentement à la conception d'un projet de RCI ayant pour but de répondre aux demandes formulées par certaines municipalités afin de permettre, sous certaines conditions, l'implantation de résidences unifamiliales isolées en bordure de rues publiques et en bordure de rues privées existantes. Ce projet de RCI récupère le résidu des mesures initialement incluses dans le projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 91.

Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance du Conseil.

9.3. Énergie éolienne – Projet de règlement de contrôle intérimaire

La MRC travaille présentement à la conception d'un projet de RCI ayant pour but de fixer certains paramètres minimaux sur le territoire. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance du Conseil.

9.4. CPTAQ – Opportunité de l'article 59

Le dossier de la demande à portée collective sera intégré à la révision du schéma d'aménagement de la MRC, qui débutera cet automne.

10. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.1. Régie des matières résiduelles des mines et des lacs

Retour sur la deuxième assemblée qui a eu lieu le mardi 28 août 2007.

11. PACTE RURAL 2002-2007

11.1. Municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur

CM-2007-09-5003

Considérant qu'après analyse, les membres du comité du pacte rural 2002-2007 recommandent d'accepter le projet déposé par la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur relativement à la réalisation d'une maquette en 3 dimensions de la municipalité d'il y a 100 ans;

Il est proposé par Monsieur André Gosselin et résolu unanimement d'accepter le projet de la municipalité de Saint-Jacques-le-Majeur relativement à la réalisation d'une maquette en 3 dimensions de la municipalité d'il y a 100 ans, pour un montant de 4 038,24 \$.

Adopté

11.2. Comptabilité

Un tableau présentant l'engagement et l'utilisation des sommes disponibles, au 31 juillet 2007, est déposé.

12. PACTE RURAL 2007-2014

12.1. Deuxième agent rural

Le processus d'embauche du 2^e agent rural a été complété par la SDERT et la personne retenue, Madame Louise Nadeau, entrera en poste en date du lundi 17 septembre 2007.

** Nous notons l'arrivée de Monsieur Pierre Quirion. Il est 20h50.*

12.2. Projet de laboratoire rural

CM-2007-09-5004

Considérant que, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, le gouvernement a présenté la mesure des Laboratoires ruraux, dotée d'une enveloppe financière distincte;

Considérant que ces argents serviront à financer « 25 expériences approfondies de développements dans des champs d'activité peu étudiés et peu éprouvés, et représentant des voies d'avenir »;

Considérant l'expertise développée par plusieurs entreprises et organismes de la région en matière environnementale et de production d'énergies vertes et renouvelables;

Considérant l'orientation adoptée par la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs, regroupant les 19 municipalités de la MRC de L'Amiante de même que 21 autres municipalités de la région, visant à valoriser les matières résiduelles produites sur le territoire plutôt que leur simple enfouissement;

Considérant l'émergence d'une nouvelle agriculture industrielle visant la production d'énergies vertes et l'expertise en ce sens développée dans notre région;

Considérant que diverses technologies existent, ailleurs dans le monde, pour utiliser les matières résiduelles afin de produire de l'énergie;

Il est proposé par Monsieur André Gosselin et résolu unanimement de déposer un projet de laboratoire rural, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, sous la thématique principale des milieux ruraux comme acteurs dans le domaine énergétique, dans une perspective de protection de l'environnement et de développement durable en milieu rural.

Adopté

13. VILLE MONO-INDUSTRIELLE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

CM-2007-09-5005

Considérant que la Ville de Disraeli a accès au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles établi par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;

Considérant que, de par sa résolution numéro CM-2007-08-4980, la MRC de L'Amiante a déposé au ministère des Affaires municipales et des Régions une demande d'aide financière dans le cadre du « *Programme de soutien aux territoires en difficulté* »;

Considérant que la MRC de L'Amiante doit déterminer le territoire d'application couvert par le programme d'aide financière;

Considérant la séance d'information regroupant les municipalités concernées tenue le mercredi 5 septembre dernier;

Il est proposé par Monsieur Gilles Deshaies et résolu unanimement d'aviser le ministère des Affaires municipales et des Régions que le territoire d'application du « *Programme de soutien aux territoires en difficulté* » accordé en vertu du statut de ville mono-industrielle de la Ville de Disraeli et des pertes d'emplois récemment subies par la région, comprend le territoire des municipalités de Beaulac-Garthby, Disraeli Ville, Disraeli Paroisse, Sainte-Praxède, Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Joseph-de-Coleraine et Saint-Julien.

Adopté

14. DEMANDE DE COMMANDITE

14.1. Société de développement économique de la région de Thetford

La MRC de L'Amiante ne donne pas suite à cette demande, notamment sur la base qu'elle participe déjà au financement de la SDERT.

14.2. TVCOGECO

CM-2007-09-5006

Il est proposé par Monsieur Pierre Quirion et résolu unanimement d'accueillir favorablement la demande d'aide financière déposée par TVCOGÉCO, relative à la production d'une nouvelle série d'émissions d'affaires publiques, intitulée « Quoi de 9 ? », et d'octroyer un montant de 1 500 \$ à titre de contribution de la MRC à ce projet régional.

Ce montant sera inscrit aux prévisions budgétaires de 2008 et versé en février 2008.

Adopté

15. TOURISME-AMIANTE

CM-2007-09-5007

Il est proposé par Monsieur Jean Binette et résolu unanimement de former un comité ad hoc de travail dans le but de négocier le renouvellement de l'entente de contribution financière entre la MRC et Tourisme-Amiante. Ce comité étant composé de Mesdames Hélène Faucher et Josette Vaillancourt de même que Messieurs Marquis Bédard, Luc Berthold et Alain Gravel.

Adopté

16. CAPITALE CULTURELLE DU CANADA

Le directeur général effectuera une approche auprès de la municipalité ontarienne de Timmins en vue d'un potentiel dépôt d'une candidature commune en vue d'une désignation dans le cadre du volet « Reconnaissance pour l'Innovation en collaboration culturelle ».

17. SÉCURITÉ INCENDIE

17.1. Offre d'élaboration d'une réglementation régionale uniformisée

Après discussion et analyse, il est convenu de ne pas donner suite à la proposition de la MRC de Bellechasse.

17.2. Système d'alarme incendie de la MRC – Travaux de raccordement requis

CM-2007-09-5008

Considérant l'avis de non conformité reçue par la MRC;

Il est proposé par Monsieur Ghislain Hamel et résolu unanimement de procéder à l'installation de deux (2) avertisseurs incendie manuels, reliés au panneau de contrôle du bâtiment, au coût de 553,00 \$, taxes de vente en sus.

Adopté

17.3. Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

Ce sujet devra être traité prochainement et fera l'objet de discussions lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2008.

17.4. Colloque régional sur les mesures d'urgence 2007

CM-2007-09-5009

Il est proposé par Monsieur Philippe Chabot et résolu unanimement d'autoriser Monsieur Jacques Thibodeau, aménagiste de la MRC, à participer au Colloque régional sur les mesures d'urgence 2007, le 16 octobre prochain, d'acquitter ses frais d'inscription et de lui rembourser ses frais de déplacement selon les procédures en vigueur à la MRC.

Adopté

18. DEMANDES D'APPUI

18.1. MRC de la Nouvelle-Beauce – Indemnisation des travaux dans les cours d'eau à la suite d'un sinistre

CM-2007-09-5010

Il est proposé par Monsieur Bruno Vézina et résolu unanimement d'appuyer la MRC de la Nouvelle-Beauce relativement à sa démarche visant l'inclusion dans les décrets d'indemnisation gouvernementale à la suite de sinistres naturels des travaux requis pour la remise en état d'un cours d'eau par du dragage et/ou de la stabilisation des rives.

Adopté

18.2. MRC de Montmagny – Poste autoroutier de la Sûreté du Québec

Le préfet transmettra une lettre d'appui au préfet de la MRC de Montmagny dans son opposition à la réorganisation envisagée par la Sûreté du Québec visant le déménagement du poste autoroutier situé à Saint-Jean-Port-Joli dans un nouveau poste à la tête des ponts, à Lévis.

18.3. Syndicat de la fonction publique de Québec – Privatisation du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER)

CM-2007-09-5011

ATTENDU que le Gouvernement du Québec, dans le discours du budget du 24 mai 2007, a fait part de son intention de privatiser les activités du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), qui relève du ministère des Transports (MTQ);

ATTENDU qu'il s'agit d'une décision qui contribue à l'appauvrissement des régions du Québec;

ATTENDU qu'une telle privatisation du CGER constitue une menace pour les services et expertises disponibles dans les régions du Québec;

ATTENDU que la privatisation du CGER résultera probablement en la fermeture de plusieurs points de service, diminuant directement les ressources disponibles pour les administrations municipales et publiques et para-publiques;

ATTENDU que le CGER s'autofinance et que le gouvernement n'y injecte aucun argent à l'exception de l'amortissement pour les immobilisations présentes dans plus de 61 localités du Québec;

ATTENDU que plusieurs études commandées par le gouvernement (SNC-Lavallin et ENAP) concluent que la privatisation sous toutes ses formes n'est pas souhaitables pour le CGER;

ATTENDU que la privatisation du CGER résultera probablement en une perte de retombées économiques pour notre territoire, considérant notamment la présence d'un point de service du CGER à Thetford Mines (secteur Black Lake);

Il est proposé par Monsieur Luc Berthold et résolu unanimement que la MRC de L'Amiante demande au gouvernement du Québec :

- ⇒ de surseoir à son intention de privatiser les activités du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), qui relève du ministère des Transports (MTQ);
- ⇒ de rendre immédiatement publique les études de SNS-Lavallin et de l'ENAP relativement au CGER.

Copie de cette résolution sera transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour appui. Elle sera également transmise à Madame Monique Jérôme-Forget, ministre des Finances, à Madame Julie Boulet, ministre des Transports, à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, et à Monsieur Laurent Lessard, député de

Frontenac et ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec.

Adopté

19. PROPOSITIONS DE PROJET-PILOTE

19.1. Écosphère SPACE

La MRC ne donnera pas suite à cette proposition pour l'instant.

19.2. SYMBIOSE Technologies

CM-2007-09-5012

Considérant la proposition soumise à la MRC par la firme SYMBIOSE Technologies en vue de la réalisation d'un projet-pilote visant l'adaptation de leur progiciel pour répondre aux besoins municipaux;

Considérant que le projet-pilote n'entraîne aucune dépense monétaire pour la MRC mais uniquement une participation de son personnel afin d'identifier les problématiques traitées, d'apporter leur expertise pour l'adaptation des progiciels et de valider les progiciels en fonction des différentes étapes de développement;

Il est proposé par Monsieur Jean Binette et résolu unanimement d'accueillir favorablement la proposition de la firme SYMBIOSE Technologies et d'autoriser le directeur général à diriger le projet-pilote et à signer tout document requis à cet effet.

Adopté

20. DIVERS

20.1. Orthophotographies géoréférencées

CM-2007-09-5013

Il est proposé par Monsieur Guy Roy et résolu unanimement d'accepter le montage financier préparé pour la réalisation du projet régional portant sur les orthophotographies géoréférencées, d'accepter les subventions ainsi versées et d'autoriser la préfet de la MRC, Madame Hélène Faucher, à signer tous documents requis à cet effet.

Adopté

20.2. SDE de la région de Thetford

CM-2007-09-5014

Il est proposé par Monsieur Luc Berthold et résolu unanimement d'entériner la nomination de Monsieur Jacques Perron à titre de représentant de la table coopérative de la MRC de L'Amiante au sein du conseil d'administration de la Société de développement économique de la région de Thetford.

Adopté

20.3. Régions ressources

La MRC de L'Amiante déposera un mémoire au Groupe de travail sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie, qui siégera à Saint-Georges, le 19 septembre prochain. Ce mémoire abordera la problématique dans une perspective socioéconomique en démontrant les impacts négatifs des aides fiscales aux régions ressources pour notre territoire et la menace qu'elles représentent pour la survie de nos communautés.

20.4. Intégration communautaire des immigrants (ICI)

Cet organisme de la région organise un premier colloque sur L'immigration en Chaudière-Appalaches, qui aura lieu le mardi 2 octobre prochain, au CEGEP de Thetford.

20.5. Visite d'une délégation française du Poitou-Charentes

Sous la présidence de Madame Ségolène Royal cette délégation visitera la région de Chaudière-Appalaches le 18 septembre prochain.

20.6. Visite de la Gouverneure générale du Canada

Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, Gouverneure générale du Canada, sera en visite dans la région de L'Amiante le 19 septembre prochain.

20.7. Chemin de fer du Québec Central

Considérant les derniers développements survenus au cours des derniers jours, la MRC s'informerait auprès du ministère des Transports, qui s'est porté acquéreur de certains actifs du Québec-Central, des effets de cette acquisition sur les droits qui étaient acquittés par les municipalités et les taxes qui leurs étaient versées.

21. PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL DES MAIRES

La prochaine réunion des membres du Conseil des maires aura lieu le mercredi 10 octobre 2007.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-2007-09-5015

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Monsieur Paul Grenier et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est 22h10.

OAdopté

**HÉLÈNE FAUCHER
PRÉFET**

**ALAIN GRAVEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses des résolutions CM-2007-09-4987, CM-2007-09-4988, CM-2007-09-4989, CM-2007-09-5006, CM-2007-09-5008 et CM-2007-09-5009.

Alain Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier